



Promouvoir des normes élevées
en matière de soins et d'utilisation des animaux

Fonctionnement des évaluations du CCPA

Le certificat de Bonnes pratiques animales – BPA^{MD} du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) indique qu'un établissement respecte les normes élevées du Canada en matière de soins et d'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et pour les essais. Il témoigne de la participation au programme du CCPA et d'un engagement envers une science éthique et responsable.

Pour obtenir ce certificat, les établissements sont soigneusement évalués par des experts et des membres de la communauté qui examinent sur place les soins apportés aux animaux, les lieux où ils sont hébergés et leur utilisation à des fins de recherche, d'enseignement et d'essais. Ces visites en personne, combinées à l'examen des politiques et des pratiques, permettent de s'assurer que les établissements respectent les normes élevées établies par le CCPA en matière de soins éthiques aux animaux.

Programmes de soins et d'utilisation des animaux des établissements : composantes évaluées



Structure du programme

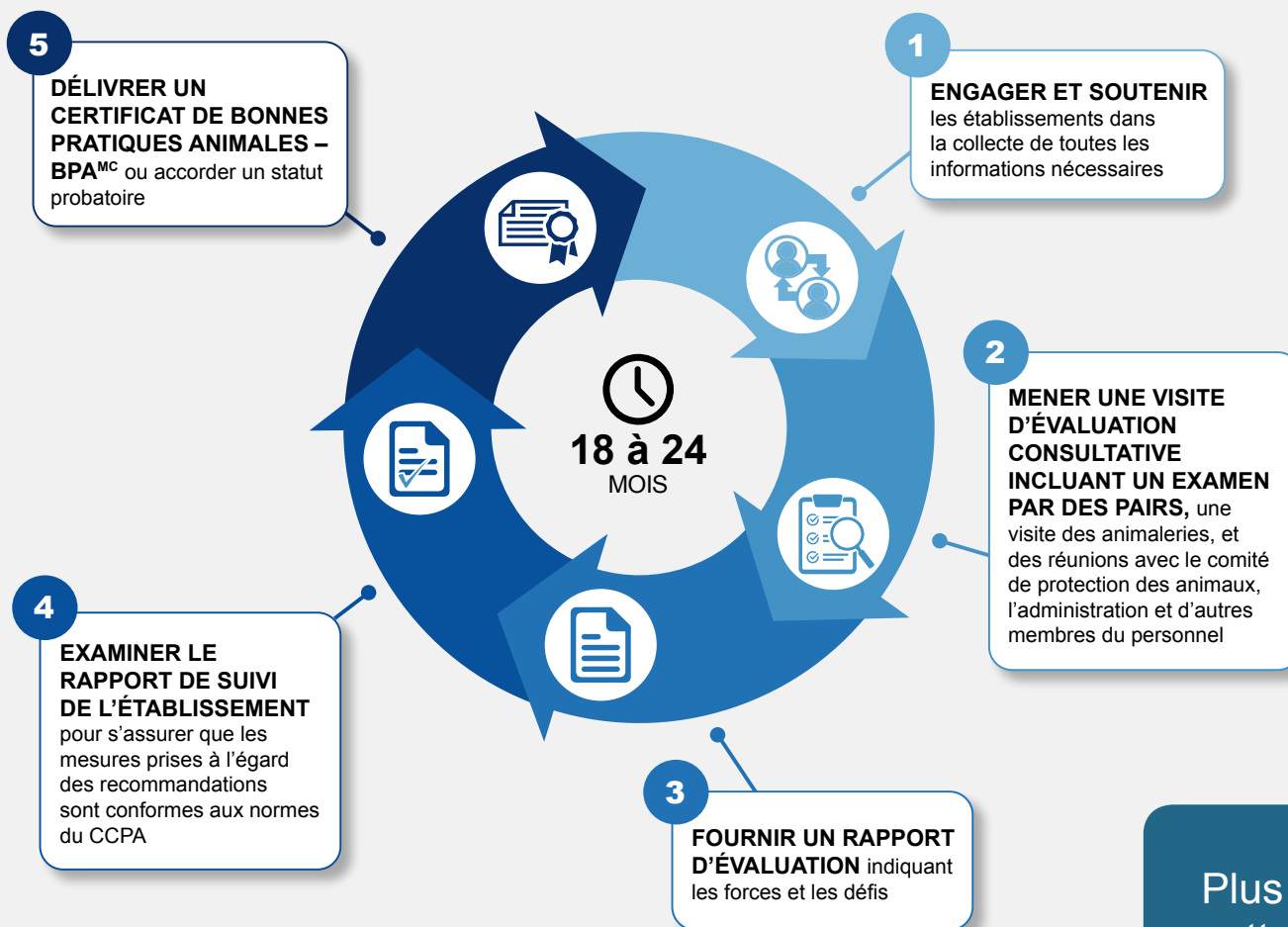
Comité de protection
des animaux

Animaleries

Procédures

Formation du personnel

Processus d'évaluation du CCPA



Après la visite d'évaluation, les établissements reçoivent un rapport détaillé qui souligne les points forts et cible des améliorations. Ces recommandations sont classées par ordre de priorité pour l'établissement. Un certificat est délivré si :

- ▶ aucune préoccupation n'est rapportée
- ▶ les préoccupations graves sont traitées rapidement
- ▶ des progrès sont constatés sur les points qui n'affectent pas le bien-être des animaux

Le non-respect de ces exigences peut entraîner la délivrance d'un certificat probatoire ou la révocation du certificat de l'établissement.

Plus qu'une simple accréditation, cette certification représente un engagement concret et public envers le bien-être animal et l'utilisation responsable des animaux en science.

Le processus de certification prend de 18 à 24 mois. Cependant, l'obtention du certificat n'est qu'un début : les établissements doivent maintenir leur conformité aux exigences du CCPA et se soumettre à une évaluation triennale par les pairs pour conserver leur certification.



Pour en savoir plus, visitez le [site Web du CCPA](#) ou communiquez avec nous.

